



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 7 JUIN 2017**

L'an deux mille dix sept, le 7 juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Serge MERCADIE.

Etaient présents : Mesdames Ghislaine CORJON, Marie-Thérèse FORESTIER, Corine GILLES, Sylvie MOREAU, Nicole POMPEIGNE, Madeleine FRANCHINA et Annie VADENNE, et Messieurs Sylvain COUTANT, Serge MERCADIE, Philippe THIERRY, Jean-Claude BRIAND, Michel QUENARDEL, Philippe PAYARD formant la majorité des membres en exercice. .

Absents : Madame Karine RAGU, Monsieur Claude de GANAY

Secrétaire de séance : Madame Ghislaine CORJON

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 11 mai 2017.

**DELIBERATION N° 2017- 54**

Compte rendu des décisions prises par le Maire

Monsieur Serge MERCADIE rappelle à l'assemblée qu'il doit, conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 – alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, lui rendre compte des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation qu'elle lui a consentie.

**Décision 2017-10 du 28 avril 2017** : bail commercial sis 6 rue Jules Audry pour DROUIN Aurore, podologue

**Décision 2017-11 du 5 mai 2017** : contrat de prestation « spectacle pyromusical » pour le vendredi 14 juillet 2017 avec la Société BREZAC, pour un montant de 8 500.00 € TTC

**Décision 2017-12 du 15 mai 2017** : contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un espace partagé rue du Val et rue des Sablon – tranche 2 avec INCA pour la somme de 36 650.00 € HT, qui annule et remplace la décision du Maire 2017-9 au 9 mars 2017,

**Décision 2017-13 du 30 mai 2017** : location immeuble 8 rue Jules Audry à la Gendarmerie pour un loyer de 69 902.66 € pour 9 ans.

**DELIBERATION N° 2017- 55**

Rétrocession voiries « Les Petits Pommiers »

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que BOUYGUES IMMOBILIER a procédé à la construction de 13 maisons individuelles et que le Groupe SNI a racheté ces biens en fin des travaux ainsi que la voirie et les espaces communs.

Monsieur le Maire rappelle la délibération de mars 2013 dans laquelle la commune s'engageait à la reprise des voiries et des espaces communs en fin de travaux.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la reprise des voiries et des espaces communs à l'euro Symbolique, sis rue des Petits Pommiers au Groupe SNI. Les Groupe SNI garde pour sa part les immeubles situés sur les parcelles section K n° 1824 et 1826

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** cette rétrocession, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y référant.

**DELIBERATION N° 2017- 56**

Autorisation signature PC extension cabinet médical

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux suivants vont prochainement être réalisés 6 rue Jules AUDRY : extension du cabinet médical,

Ces travaux nécessitent qu'une autorisation d'urbanisme soit déposée auprès des services de la Communauté de Communes Val de Sully.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour agir en ce sens

**DELIBERATION N° 2017- 57**

Création d'un emploi saisonnier

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2017-21 concernant la création de six emplois saisonniers et suggère à l'assemblée, qu'afin d'assister les agents en poste dans les services techniques durant l'été, et de pallier au surcroît d'activité pendant cette même période, que soit créé 1 emploi saisonnier d'adjoint technique territorial supplémentaire.

Il précise qu'il percevra la rémunération afférente à l'indice brut du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique territorial (indice brut 348-indice majoré 326) à laquelle s'ajoutera une indemnité de 10% au titre des congés payés, la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver ces créations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- La création de 1 emploi saisonnier d'adjoint techniques territorial,
- Les crédits nécessaires à la dépense seront imputés au budget principal 2017 de la commune.

**DELIBERATION N° 2017- 58**

**Création d'un Pass Jeune**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le principe du « Pass Jeune », à savoir des réductions pour des adhésions ou des entrées.

La commune s'orienterait sur 30 € pour l'adhésion à des associations Dampierroises, 10 entrées gratuites à la Piscine de Dampierre en Burley et 5 entrées gratuites au cinéma de la commune.

Le « Pass Jeune » est destiné aux Dampierrois de 5 à 20 ans inclus à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer les documents afférents.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création d'un « Pass Jeune » et donne l'autorisation de Monsieur le Maire de signer tous documents afférents à cette création.

Le « Pass Jeune » est financé par le biais des crédits inscrits au budget de la commune.

**DELIBERATION N° 2017- 59**

**Demande subvention dans le cadre du Fonds d'Aide à la Voirie Communale (FAVC)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux, tranche 1 aménagement de sécurité et d'espaces partagés rue du Val section Amédée de Béhague/Les Garniers, et tranche 2 aménagement d'un espace partagé rue du Val et rue des Sablons.

Pour financer ces travaux Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Fonds d'Aide à la Voirie Communale (FAVC).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, le conseil Municipal décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du FAVC et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y afférents.

**DELIBERATION N° 2017-**

**Conclusion marché Illumination de Noël**

Sur proposition du Maire cette délibération a été reportée à une date ultérieure afin de finaliser l'analyse des offres. Le Conseil Municipal, à l'unanimité a accepté ce report.

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Michel QUENARDEL demande des renseignements sur l'avancée de la rétrocession de la Carmerie,

Monsieur le Maire répond que le promoteur a fait faillite, il faut attendre, les propriétaires sont en attente de documents, ensuite la rétrocession pourra avoir lieu. Il précise que la commune a pris à sa charge l'éclairage public car c'était le président de l'association qui payait les factures sur ces deniers personnels.

Madame Ghislaine GORJON indique que l'étiquette de l'arbre planté par les élèves de l'école est enlevée.

Madame Sylvie MOREAU demande des précisions sur les TAP pour la rentrée prochaine.

Monsieur le Maire informe le conseil que les informations sont peu nombreuses, à ce jour il n'y a pas de changement pour la rentrée de septembre 2017, il semblerait que ce soit pour septembre 2018. Il faut attendre les directives du ministère.

Madame Ghislaine GORJON félicite les élèves du CM 2 de l'école de Dampierre pour le travail accompli sur Monsieur Henri BALTHIOT.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du Baptême de l'école, les élèves ont rencontré des anciens élèves de Monsieur Henri BALTHIOT, la rencontre a été très instructive pour les élèves.

Suspension de séance à 20h55 - Réouverture de séance à 20h58

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h00.

Le Maire,  
Serge MERCADIE.

